unisono

Sync
musique de production

Vous pouvez utiliser de façon 100% légale la musique de production (musique library ou musique d'illustration) d'éditeurs/trices ayant mandaté la Sabam. Vous trouverez la liste de ces éditeurs/trices ici.

Type d'utilisation	Médias	Tarif	Territoire	Supplément/ réduction	Délai	Supplément/ réduction
Utilisation commerciale Publicité Placement de produits Promotion Par 30''	• Cinéma • Télévision (1 diffuseur) • Billboard (cinéma, TV, radio & on-line) • Radio (1 diffuseur) • Diffuseur supplémentaire (radio et TV) • Audio on-line (réseaux sociaux inclus) • Audiovisuel on-line (réseaux sociaux inclus) • Tous les médias	200€ 600€ 30% 300€ +20% 150€ 300€ 1.400€	• National • Régional • Pays suppl. • Monde	100% 20% +100% Sur demande	• 1 an • 1 mois	100% 50%
Utilisation sans but lucratif Utilité générale Sans but lucratif	50% du tarif commercial					
	Corporate, instore & aftermovie	60€ + 15€*	Tous les médias & dans le monde entier		Durée illimitée	
Utilisation informative Par 30''	• Éducation et formation interne • Podcast, audioguide & audiolivre	30€ 30€	Tous les médias & dans le monde entier		Durée illimitée	
Film & série Par 30''	• Film - commercial • Film - non-commercial et festival de cinéma • TV en général • Générique TV, bande-annonce & teaser • Production à faible budget (étudiant & amateur – pas commercial)	50€ 20€ 75€ 150€ 5€	• National • Pays suppl. • Monde	100% +33% Sur demande	30 ans	100%
Théâtre Par œuvre musicale	• Professionnel • Amateur	0,2% sur budget de production 20€	• National • Pays suppl. • Monde	100% +33% Sur demande	• 3 ans • 10 ans • 30 ans	100% 300% 500%

Pour calculer le montant exact, vous utilisez le montant mentionné dans la colonne 'tarif'. Les réductions et/ou suppléments éventuels peuvent dépendre du territoire et du délai de la licence.
Ex. 1) Spot sur radio commerciale régionale pour 1 mois : 300€ (tarif radio) x 20% (utilisation régionale) x 50% (1mois) = 30 €
Ex. 2) Générique TV pour la Belgique et la France : 150€ (générique TV) x 133% (100% + 33% pour un pays supplémentaire) = 199,50€

*Le montant additionnel concerne la communication publique on-line sur le site web de l'entreprise ou sur le site web de l'établissement et les réseaux sociaux. Par conséquent, aucune licence supplémentaire n'est requise comme mentionné à l'Article 2.1 des conditions générales. Cette condition devient ainsi caduque.